

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Code réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9565

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MASSOUN M. SAID

Date de naissance :

17/01/1952

Adresse :

35, Rue M. T. Bourgogne Appart 26, Résidence Le Printemps Bourgogne CASA

Tél. : 06 61 18 62 31 Total des frais engagés : 100000 Dhs

Code réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

21/11/2022

Nom et prénom du malade :

MASSOUN M. SAID

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Le : 17 NOV. 2022

Signature de l'adhérent(e)

MASSOUN M. SAID

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/01/2022 US			250,00	Dr. Tazi Endocrinologie et Nutrition 22/01/2022
11/01/2022 UT			Crutifpectal	Tazi

EXECUTION DES ORDONNANCES

~~PHARMACIE MY YOUSSEF
SALMA CHAMPIGNON ZANE
Docteur en Pharmacie
139, Boulevard My Youssef
Casablanca Tel: 05 22 22 27 25
INPE: 092043355~~

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr Hicham OUZZANI TOUHANI Radiologue Caseblanca Dr. Zelbouan 16000 Casablanca Tel: 05 22 27 39 13	28/2/28	3993 INPE: 03001000	1341,60

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Otman TAZI

Ancien Médecin Interne des Hôpitaux de Toulouse-France au Service d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques

Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire

Diplôme en Diabétologie

Diplôme en Nutrition Appliquée

Capacité de Traitement par Pompe à Insuline

Diplôme en Echographie

Holter Glycémique

Tresiba® FlexTouch®
100 unités/ml
Solution injectable
1 stylo pré-rempli 3 ml
PPV : 243,00 DHS



8-9670-73-270-4

NovoRapid® FlexPen®
100 U/ml
Solution injectable
5 stylos pré-remplis de 3 ml
PPV : 571,00 DHS



8-9670-73-270-1

Tresiba® FlexTouch®
100 unités/ml
Solution injectable
1 stylo pré-rempli 3 ml
PPV : 243,00 DHS



8-9560-73-270-1

571,00 x 1
NovoRapid Flexpen
4 ui - 4 ui - 4 ui

243,00 x 2
Trésiba FlexTouch
12 ui le soir

125,50 x 3
FERLIPO
1 gélule le matin

Traitement pour 03 mois

Melle MASSOUN Kawtar

PHARMACIE M. JUAZZANE
Salma CHERIF Pharmacie
Docteur en Pharmacie
139, Boulevard M. Youssef
Casablanca Tel: 05 22 22 27 25
INPE: 092043355

Docteur Otman TAZI
Endocrinologie / Diabétologie
Nutrition
293 Bd. Abdelmoumen, Imm. Marjana,
2ème étage, App. N°4, Casablanca
Tél: 05 22 86 56 34 / 05 22 86 41 90 - GSM : 0672 24 33 33

Ferli

COMPOSITION

Lipofer 180 mg (soit 14 mg de fer)



Exp : 09/2024

PPC : 125,50 DH

Dr. Boost

Ferli

COMPOSITION

Lipofer 180 mg (soit 14 mg de fer)



Exp : 09/2024

PPC : 125,50 DH

Dr. Boost

Ferli

COMPOSITION

Lipofer 180 mg (soit 14 mg de fer)



Exp : 09/2024

PPC : 125,50 DH

Dr. Boost

Docteur Otman TAZI

Ancien Médecin Interne des Hôpitaux de Toulouse-France au Service

d'Endocrinologie et Maladies Métaboliques

Diplôme en Pathologie Hypothalamo Hypophysaire

Diplôme en Diabétologie

Diplôme en Nutrition Appliquée

Capacité de Traitement par Pompe à Insuline

Diplôme en Echographie

Holter Glycémique

Casablanca le, 21/10/2022

Melle MASSOUN Kawtar

Glycémie à jeun

HbA1c

Créatinine

Transaminases

NFS

Ferritine

TSH us

ECBU

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA
Dr Hicham OUAZZANI TOUHAMI
Biolo...
394, Bd. Zeklouj... Casablanca
Tél: 05 22 27 48 96

Docteur Otman TAZI
Endocrinologie - Diabétologie
Nutrition
293 Bd. Abdelmoumen, Imm. Marjana,
2^{ème} Etage, Appart N°4 - Casablanca
Tél: 05 22 41 40 40 - 05 22 86 56 34

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

394, Boulevard Zerkouni – Résidence le Casablanca – Bourgogne – CASABLANCA
Tél : 0522 27 48 96 – Fax : 0522 27 49 13 – Patente : 35405458 – INP : 093001006
CNSS : 6369949 IF : 40110273 – ICE : 001699292000019

FACTURE N° : 221000727

Casablanca le 22-10-2022

Mlle MASSOUN Kawtar

Date de l'examen : 22-10-2022

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E15
0242	Antibiogramme	B60
0111	Créatinine	B30
0241	Cytologie, culture, identification	B90
0154	Ferritine	B250
0118	Glycémie	B30
0119	Hémoglobine glycosylée	B100
0216	Numération formule	B80
0146	Transaminases O (TGO)	B50
0147	Transaminases P (TGP)	B50
0164	TSH us	B250

Total des B : 990

TOTAL DOSSIER : 1341.60 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille trois cent quarante et un dirhams soixante centimes.

CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA
Dr Hicham OUAZZANI TOUHAMI
Biologiste
394, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél: 05 22 27 48 96 - Fax: 05 22 27 49 13